

CSE : exercer son mandat au sein du Comité Social et Economique

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : CSF - Prix 2024 : 1 370€ HT

L'ordonnance du 22 septembre 2017 a fusionné l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP) en une seule entité, le Comité Social et Economique (CSE). Cette formation vous aidera à cerner votre rôle en tant que membre de cette instance et à maîtriser son fonctionnement dans ses différentes missions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser les attributions et les règles de fonctionnement du CSE

Connaître les moyens de la nouvelle instance

Optimiser les budgets du CSE dans le respect de la réglementation

Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective

TRAVAUX PRATIQUES

Quiz, cas pratiques et mises en situation.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 05/2022

1) Le fonctionnement du CSE

- Connaître la composition du CSE.
- Organiser les réunions du CSE.
- Discerner responsabilité civile et pénale.
- Mettre en place les commissions.

Travaux pratiques : Organiser la première réunion du CSE.

2) Les attributions générales du CSE

- Cerner les attributions en fonction de l'effectif.
- Comprendre le fonctionnement de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).
- Connaître les informations et consultations récurrentes et ponctuelles.

Exercice : Quiz : modalités d'informations et consultation du CSE.

3) Les missions du CSE en matière économique, sociale et environnementale

- Suivre l'évolution économique et financière de l'entreprise.
- Évaluer les conséquences sociales de la stratégie de l'entreprise.
- Analyser la politique de l'entreprise en matière de formation et d'égalité professionnelle.
- Exercer le droit d'alerte économique.
- Recourir à des experts.

Etude de cas : Analyse d'un extrait de la BDESE, parties "Investissements et Egalité professionnelle".

4) Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Cerner le rôle des représentants en matière de prévention des risques professionnels.

PARTICIPANTS

Représentants du personnel.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Clarifier le cadre des informations et consultations du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

- Réaliser des inspections et des enquêtes.

Travaux pratiques : Réaliser une inspection ou une enquête à la suite d'un accident du travail.

5) Les moyens du CSE

- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation.

- Maîtriser les règles de gestion des budgets.

- S'approprier les autres moyens du CSE : formation, déplacement, recours aux experts, règlement intérieur...

- Connaître le statut des représentants du personnel au CSE.

Exercice : Quiz sur les règles d'utilisation des heures de délégation. Différencier le budget de fonctionnement de celui des activités sociales et culturelles.

6) Les nouvelles règles de la négociation collective

- Appliquer les dispositions de validation des accords d'entreprise selon une présence syndicale ou non.

- Suivre les modalités et règles de négociation en fonction du contexte.

Travaux pratiques : Construction d'un tableau de synthèse sur la négociation collective.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 25 mars, 06 juin, 12 sept.,
05 déc.

PARIS

2024 : 30 mai, 05 sept., 28 nov.